

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 69 (2021-2026)
de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR)
demandant d'étudier la possibilité d'introduire un "pass culturel" en ville de Fribourg**

En séance du 14 septembre 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 69 de Mme V. Grady et J.-P. Wolhauser lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un "pass culturel" en ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Le Magic Pass a dopé la fréquentation d'une cinquantaine de stations de ski et donné un grand bol d'oxygène aux petites stations de basse altitude. Sur ce modèle, le Canton du Valais a lancé en mai 2022 un abonnement culturel annuel non transmissible à CHF 565.- (prix de lancement à CHF 365.-). Unique en Suisse, il donne accès à 35 lieux culturels: 13 salles de spectacle, 5 salles de concert, 15 lieux d'exposition et 2 ciné-clubs. Destiné aux adultes de plus de 26 ans, il est complémentaire à l'AG culturel proposé depuis 2012 au moins de 26 ans (pour CHF 100.-) et valable dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Valais. Les montants récoltés entrent dans un pot commun puis sont redistribués aux acteurs culturels selon la fréquentation obtenue durant l'année. Dès 2023, l'abonnement culturel valaisan entend intégrer les cinémas et, dès 2024, les festivals.

Les auteurs du postulat estiment que l'introduction d'un tel abonnement répondrait à plusieurs objectifs présentés dans le rapport CULTURE2030. Ils considèrent par ailleurs qu'il contribuerait à renforcer la diversité et la richesse culturelle de la ville, tout en améliorant la santé financière des lieux culturels et en soutenant les plus petits acteurs culturels en termes de visibilité. Suite aux perturbations liées à la pandémie de COVID, ils estiment que cet abonnement pourrait donner un nouveau souffle à l'offre culturelle locale.

Réponse du Conseil communal

Ce postulat demande d'étudier la possibilité d'introduire un abonnement de type "pass culturel" au niveau de la ville de Fribourg. Un tel dispositif constituerait un changement majeur pour les publics comme pour les institutions culturelles. La réponse du Conseil communal propose une synthèse du dispositif de l'Abobo cité par le postulat puis un résumé de l'état des lieux au niveau romand, avant d'envisager les pistes possibles pour l'introduction d'un tel dispositif à Fribourg.

L'exemple valaisan de l'Abobo

Ce "pass culturel" propose depuis juin 2022 en Valais et pour la première fois à une telle échelle un abonnement unique au niveau cantonal, qui donne accès aux manifestations de nombreuses institutions culturelles partenaires. Pour sa mise sur pied, le projet a bénéficié des fonds pour les projets de transformation ainsi que d'une aide spéciale du [Service de la culture de l'Etat du Valais](#) pour la relance des activités culturelles. L'abonnement est dans sa première année de déploiement, sur les trois planifiées pour l'instant¹. Il a été mis en vente avec un prix de lancement de CHF 365.-, évolutif dans le temps jusqu'à CHF 565.-. Il est prévu d'augmenter le nombre d'abonnements mis en vente chaque année.

Ce projet de "pass culturel" a germé pendant la pandémie de covid-19, dans le cadre des réflexions menées sur la relance des activités culturelles. L'association Culture Valais, après avoir consulté des partenaires culturels, a porté l'idée d'un abonnement qui reprendrait le concept de l'AG culturel (dont elle est à l'origine) en l'étendant aux plus de 26 ans. La structure administrative du projet comprend une "coopérative Abobo" dont sont membres toutes les institutions partenaires. Celle-ci mandate Culture Valais pour la gestion administrative du projet. La vente de l'Abobo est donc gérée par l'association (centralisée), les réservations des places étant gérées par les lieux (décentralisée). Les questions techniques et d'exploitation n'étant pas gérées par les institutions, cela ne leur occasionne pas de charge administrative supplémentaire. Ceci est d'autant plus valable qu'il est demandé aux institutions partenaires d'abandonner leurs abonnements propres, afin de ne pas créer de concurrence interne.

Du point de vue de la gestion de projet, l'élément central sur lequel l'abonnement a été fondé est l'agenda de Culture Valais. En effet, les institutions partenaires comme le public passent par une même plateforme pour accéder aux manifestations culturelles, qui sont regroupées sous la forme d'un [agenda](#). Ce faisant, l'agenda original (toujours existant) est devenu un produit utilisé par les abonné-e-s.

La répartition financière se distribue de la manière suivante:

- Les institutions culturelles sont rémunérées par les produits de la vente des abonnements;
- 90% du produit de ces ventes va dans une caisse commune, l'argent étant ensuite reversé aux institutions chaque trimestre (sans être soumis à la TVA). Les 10% restants servent à couvrir divers frais administratifs liés à l'abonnement (marketing, frais de carte de crédit, etc.);
- Les montants versés à chaque institution se fondent sur deux critères:
 - o Le nombre de billets vendus;
 - o Le prix de l'entrée à plein tarif.

Il convient enfin de préciser que l'expérience de l'Abobo est pionnière et qu'il n'y a pas encore de recul sur une année complète de mise en œuvre.

Améliorer l'accessibilité dans le domaine culturel

Le souci de rendre accessible l'offre culturelle est au cœur du travail de la Ville de Fribourg. L'accessibilité fait partie des trois grands principes issus du programme de politique culturelle [CULTURE2030](#). Cet enjeu reste essentiel lorsque l'on sait que seule une minorité de la population fréquente régulièrement des lieux ou manifestations culturels. Il est plus que probable que la

¹ Relevons que l'ensemble des institutions partenaires de la première année d'application ont poursuivi la collaboration pour la 2^{ème} année, de nouveaux partenariats étant de surcroît noués.

création d'un "pass culturel" contribuerait à améliorer l'accessibilité à la culture et augmenterait la fréquentation globale des lieux et manifestations culturels.

D'après les statistiques issues d'une étude du sociologue Olivier Moeschler, les deux principaux arguments avancés par les personnes qui ne fréquentent pas ou très peu les lieux culturels sont le prix (37%) et le manque de temps (29%)². Ce critère de prix est à nuancer en fonction des disciplines artistiques et des lieux concernés, qu'il s'agisse de l'entrée à un espace d'art (parfois gratuite) ou d'une représentation théâtrale³ avec un casting de célébrités (CHF 80.- à Equilibre). Il semble essentiel de garder cette distinction en perspective lorsque l'on envisage un abonnement culturel global et interdisciplinaire. De même, si le public habitué à se rendre au théâtre est familier avec le système d'abonnement, ce n'est pas forcément le cas pour d'autres lieux comme des salles de concerts.

Pour dresser un panorama plus complet sur ce plan, il faut mentionner qu'il existe déjà des mesures visant à favoriser l'accessibilité à la culture. La différence principale tient au fait que contrairement à un "pass culturel" général comme l'Abobo, elles ciblent en principe des publics précis (les jeunes, les personnes en formation, les personnes à faible revenu, etc.)⁴. Deux exemples importants peuvent être cités à cet égard:

- l'[AG culturel](#), qui constitue une offre similaire à l'Abobo et qui est destiné aux moins de 26 ans;
- la [Carte Culture Caritas](#), qui existe depuis 2010 à Fribourg et est valable dans le périmètre de l'Agglomération. Celle-ci, destinée aux revenus modestes sans distinction d'âge ni de statut social, offre des réductions substantielles dans de nombreux lieux et manifestations culturels de tout le canton. Elle a déjà fait ses preuves, plus de 3'400 personnes l'ayant utilisée en 2022.

L'impact de l'introduction d'un "pass culturel", destiné aux plus de 26 ans, pourrait toutefois également être profitable aux revenus les plus modestes. Si l'on souhaite agir plus avant dans ce sens, une collaboration avec la Carte Culture pourrait par exemple être envisagée afin de proposer le "pass culturel" à un tarif plus modéré aux titulaires de la carte.

Avantages et précautions propres au modèle "pass culturel"

Lors de l'évaluation de ce type de dispositif, de nombreux avantages apparaissent:

- son potentiel en termes d'accessibilité à la culture (impact probablement plus important pour les événements culturels les plus onéreux);
- une communication centralisée et qui touche les publics des différentes institutions partenaires de manière transversale. En particulier, une visibilité plus importante pour les petites structures;
- un changement de pratiques dans le public, qui n'est plus abonné à un lieu mais à une région, favorisant ainsi une circulation plus importante. Ainsi, le public se rend plus facilement dans des lieux qu'il ne fréquentait pas forcément auparavant, et des institutions culturelles voient de nouveaux publics arriver⁵;

² Olivier MOESCHLER, *Les publics de la culture à Lausanne*, 2019.

³ Le Théâtre du Crochetan de Monthey, qui se montre très enthousiaste à l'égard de l'expérience de l'Abobo, explique que certains spectacles sont remplis jusqu'à 60% par des réservations via cet abonnement.

⁴ Au niveau romand, on peut citer par exemple le dispositif "[Cultissime](#)" de la Ville de Lausanne (destiné aux 18-25 ans), le "[Passculture](#)" de l'Etat de Vaud (jeunes en formation) ou encore le "[Chéquier culture](#)" de Genève et des communes alentours (bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie).

⁵ Cet effet, lié au concept d'*abonnement général*, a été confirmé sur le terrain par les premiers retours d'expérience de l'Abobo.

- un renforcement du réseau des institutions culturelles, quelles que soient leurs dimensions et les disciplines artistiques qu'elles accueillent. Elles sont notamment unies au niveau financier, ce qui donne à ce lien un aspect très concret et pousse à la collaboration;
- une récolte de données statistiques importante et qui permette des comparaisons interdisciplinaires.

En contrepoint, il convient toutefois d'envisager les précautions qu'il peut être judicieux de prendre si l'on souhaite mettre en place un dispositif de ce type:

- Au niveau de la rémunération des institutions, si l'on souhaite (comme l'Abobo) la corréler à la fréquentation et au prix d'une entrée plein tarif:
 - o Risque d'une course aux chiffres en termes d'entrées, qui pourrait inciter les institutions à se montrer moins audacieuses en termes de programmation;
 - o Incitation à pratiquer une politique tarifaire élevée, qui réduirait notamment l'accessibilité pour les personnes sans abonnement et l'attractivité de l'offre pour le public extra-cantonal.
- L'intérêt du public pourrait s'avérer très variable selon le type d'institution culturelle qu'il a l'habitude de fréquenter. Si le système semble bien fonctionner pour des théâtres par exemple, où le prix d'entrée est relativement élevé et le public habitué aux systèmes d'abonnement, est-ce qu'il saura intéresser un public plus coutumier des espaces d'art ou des musées?
Réciproquement, l'intérêt des institutions pourrait se révéler variable selon les disciplines artistiques qu'elles accueillent.
- Ce type de projet a pour ambition d'englober la majeure partie de l'offre culturelle régionale. Cet aspect totalisant lui donne un statut central et incontournable, dont l'un des effets pourrait être la marginalisation des institutions qui n'intègrent pas le dispositif.

Cadre géographique et financier

La mise en place d'un tel projet implique dès sa conception d'envisager le cadre géographique de son déploiement. L'exemple valaisan est cantonal, l'association Culture Valais étant financée par l'Union des villes valaisannes (financement en fonction du nombre d'habitant-e-s des communes), l'Etat du Valais (via son Service de la culture) et la Loterie romande. Comme pour l'AG culturel, il est envisageable que ce dispositif vienne à s'étendre dans d'autres cantons (ainsi, la coopérative Abobo ne mentionne pas le Valais dans ses statuts).

A Fribourg, en plus du présent postulat, le sujet est apparu [début mars au Grand Conseil](#) par le dépôt d'un postulat par deux députés de la ville. Le Conseil d'Etat avait jusqu'au 6 août 2023 pour se prononcer.

Au niveau de la Ville, la question essentielle qu'il convient de résoudre est la suivante:
Est-ce que l'introduction d'un "pass culturel" fait sens au niveau du territoire de la ville de Fribourg, ainsi qu'en termes de ressources financières?

En outre, cela pose la question des habitudes de fréquentation du public et de sa circulation – qui est l'un des principaux avantages de ce type d'abonnement – si l'on circonscrit ainsi le périmètre du "pass culturel". Une offre de ce type, limitée au territoire communal, exclurait de fait des institutions culturelles largement fréquentées par les habitant-e-s de Fribourg, comme le Théâtre des Osses, Nuithonie ou le Bad Bonn.

Par ailleurs, les coûts de lancement d'un tel projet pourraient s'avérer élevés, puisqu'il s'agit d'accompagner efficacement la mise en place de l'abonnement, que ce soit en termes de communication, de plateforme numérique, de conventionnement, etc. A ce titre, le déploiement récent de l'agenda culturel *In situ* au niveau cantonal, en tant que plateforme numérique, fait que l'on dispose d'un outil similaire à celui qui est à la base de l'Abobo (l'agenda tenu par l'association Culture Valais). Là encore, c'est au niveau cantonal qu'une collaboration de ce type prendrait toute sa pertinence.

Une autre solution pourrait être de profiter de la transformation de l'Agglo, avec le transfert du volet culturel à une autre entité, pour introduire un projet commun de "pass culturel" qui offrirait aux communes qui en seraient membre un avantage à participer activement à la gouvernance culturelle régionale.

Dans un autre domaine, une réflexion sur les déplacements du public et d'éventuels partenariats avec les transports publics pourraient s'avérer judicieux, a fortiori si le projet prend place au niveau cantonal.

Conclusion

Le concept de "pass culturel" s'avère particulièrement intéressant en termes d'accessibilité à l'offre culturelle et, bien qu'il s'agisse d'un abonnement global et unique au niveau régional (qui remplace ceux qui existent déjà), il pourrait également être compatible avec une tarification réduite qui lui garantisse d'être à la portée du plus grand nombre – renforçant davantage ladite accessibilité. Sous cet angle, ce type de dispositif ne peut que générer un vif intérêt, étant donné la place centrale du concept dans la politique culturelle menée par la Ville.

Cependant, la question du cadre géographique qui pourrait être concerné par un abonnement de ce type est fondamentale. Pour les motifs qui ont été présentés (habitude et circulation des publics, agenda culturel, financement du projet), il semble que le périmètre de la commune de Fribourg ne soit pas le plus pertinent. Le Conseil communal attendra tout d'abord la réponse du Conseil d'Etat au postulat déposé en mars puis soumettra l'idée d'un "pass culturel" au Copil culturel régional avant de réfléchir à une telle mesure uniquement pour son territoire.

Le postulat n° 69 est ainsi liquidé.

Documents de référence:

- Site web de l'abonnement culturel valaisan: <https://www.abobo.ch/fr>
- Site web de l'association Culture Valais: <https://www.culturevalais.ch/fr>
- Postulat déposé au Grand Conseil le 6 mars 2023: https://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/?action=showinfo&info_id=99683&uuid=601d94029d974925b66fedfb137a91ff